

Les obligations environnementales des installations équestres professionnelles

Le décret du permis d'environnement impose de nouvelles obligations pour les manèges et cercles équestres wallons depuis 2007.

Ces obligations sont encore mal connues ou mal comprises par les exploitants d'installations équestres avec parfois des conséquences néfastes pour l'activité. C'est pourquoi la FFE s'associe à la cellule environnement de l'UCM pour informer les professionnels du secteur équestre. Leurs conseillers architectes, leurs experts fiscalistes... sont aussi les bienvenus.

Participation gratuite mais inscription obligatoire.

Merci de nous renvoyer le bulletin à l'attention de :
UCM Cellule environnement, boulevard d'Avroy 42, 4000 Liège
fax 04/221 65 70 - E-mail service.environnement@ucm.be

Bulletin d'inscription

«Les obligations environnementales wallonnes des installations équestres professionnelles» 21/3/2011 :

Nom : Société :

Secteur d'activité :

Adresse :

Tél : E-mail :

Sera accompagné de :



Lieu & date
le 21 mars 2011
de 13 h 30 à 16 h

**Dans les locaux
de la F.F.E.**
Mundo Namur
98 rue Nanon
5000 Namur

- Ma piste d'équitation a-t-elle besoin d'un permis d'environnement ?
- Les boxes de mes chevaux respectent-ils les normes environnementales ?
- Comment stocker le fumier ?
- Comment évacuer les eaux usées ?
- Que se passe-t-il si mon manège est à proximité d'une zone natura 2000 ?
- Etc.

Programme :

- 13h30 Accueil et verre de l'amitié
- 13h45 Introduction par Isabelle Dolphijn, Présidente de la F.F.E.
- 14h à 15h Exposé de Véronique Meeùs, conseillère environnement UCM
- 15h à 16h Questions - réponses et études de cas



www.ucm.be/environnement
www.ffe.be

avec le soutien de